

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absente : 1

L'an deux mille dix

Le 29 mars

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, M. Francis GAVILAN, Mme CONNAN-GIACOMETTEI, M. Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERGETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETICHE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Jean TELLECHEA, Mmes Valérie ANDIAZABAL, Danièle DUFAU, Marie-Josée GOYA, Isabelle ECHEVERRIA, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET, M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme PERY à Melle DUFAU

M. PICOT à Mme le Maire

M. ARAMENDI à M. ELIZONDO

M. LASSALLE à M. MELE

Mme ARAMBURU à Mme HALSOUET

Absente :

Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Forêt communale – programme d'actions 2010 – Office National des Forêts

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts lui ont transmis un programme prévisionnel des d'actions à réaliser en forêt communale pour 2010

Après examen et ajustement, le programme peut être arrêté comme suit :

Travaux de reconstitution	14 141.60 € ht
Dégagement des plantations	17 603.10 € ht
Travaux pistes et pare feux	8 990.00 € ht
Reboisement	21 781.40 € ht
Autres travaux	<u>500.00 € ht</u>
TOTAL	63 016.10 € ht

Après avis favorable de la Commission des Finances du 18 mars 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ARRETE le programme d'actions en forêt communale pour 2010 à 74 017.29 € TTC,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de la Communauté de Communes les aides communautaires correspondantes.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :